

RAPPORT N° 04/4-52
au Conseil Municipal

OBJET

**DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
DE DIVERS TRONCONS DE VOIES**

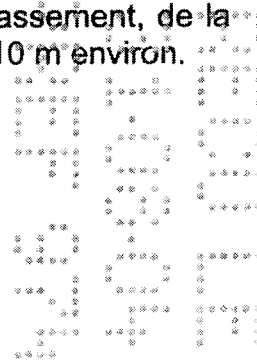
I Suite à la mise en service du Boulevard Jean Jaurès, certains tronçons de voies communales ont été désaffectés. Il convient maintenant de les déclasser du domaine public afin de permettre d'en affecter l'emprise aux opérations d'aménagement des franges du Boulevard ou aux terrains communaux contigus.

Ces délaissés de voies concernent :

- la Rue Stanislas Gimart, au sud, au niveau du raccordement avec le Boulevard, sur 75 m environ ;
- l'ancienne Route des Cafés de Chine, sur 290 m environ en rive gauche du Canal des Patates-à-Durand et sur 90 m environ en rive droite, au droit de l'immeuble Futura ;
- l'ancienne Route Digue, entre le nouveau Boulevard et le Complexe Sportif de Champ-Fleuri, sur 460 m environ ;
- la partie ouest de la Rue Bertin, le long de l'Hôpital Félix Guyon, sur 170 m environ.

II Pour permettre la réalisation d'un «Zénith» à Prima, le tracé de la Rue du Stade de l'Est va être modifié aux abords du Stade Jean Ivoula, le nouveau tracé passant à l'est entre cet équipement sportif et la RN2. Une portion d'environ 70 m de la Rue du Stade, au droit du Laboratoire Départemental, tombe dans l'assiette du projet et doit donc, préalablement, être déclassée.

III Les Brasseries de Bourbon sont devenues les seuls riverains de la partie sud du Quai Ouest, dans le Bas de la Rivière. Afin de pouvoir développer leurs activités sur ce site, elles souhaitent pouvoir faire l'acquisition, après déclassement, de la portion de la voie au droit de leur propriété, sur une longueur de 210 m environ.




RAPPORT N° 04/4-52

L'enquête publique préalable s'est déroulée du 17 mai au 8 juin 2004 inclus et n'a entraîné aucune objection de la part des personnes venues consulter le dossier.

Aussi, et compte tenu du rapport du Commissaire Enquêteur, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le projet de déclassement des voies précitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

NB *Les plans correspondants sont consultables en l'Hôtel de Ville, près le Bureau du Plan (2ème étage / ascenseur Ouest), aux jours et heures ouvrables de l'administration.*



**DELIBERATION N° 04/4-52
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 août 2004**

OBJET

**DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
DE DIVERS TRONCONS DE VOIES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 mai au 8 juin 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-52 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Cadre de Vie et Habitat ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prononce le déclassement de la voirie communale des portions de voies suivantes :

- Rue Stanislas Gimart, sur une longueur de 75 m environ, au niveau du raccordement avec le Boulevard Jean Jaurès ;
- ancienne Route des Cafés de Chine, sur 290 m environ en rive gauche du Canal des Patates-à-Durand et sur 90 m environ en rive droite, au droit de l'immeuble Futura ;
- ancienne Route Digue, sur 460 m environ, entre le Boulevard Jean Jaurès et le Complexe Sportif de Champ-Fleuri ;
- partie ouest de la Rue Bertin, sur 170 m environ, le long de l'Hôpital Félix Guyon ;

DELIBERATION N° 04/4-52

- Rue du Stade de l'Est, sur 70 m environ, au droit du Laboratoire Départemental ;
- Quai Ouest, dans le Bas de la Rivière, sur 210 m environ, au droit de la propriété des Brasseries de Bourbon.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 AOUT 2004

LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA



The seal is circular with a central figure holding a staff and a cross. The text around the seal reads "MAIRIE DE SAINT DENIS" at the top and "LE MAIRE • REUNION" at the bottom.

